Envoyé en préfecture le 31/08/2026
Reçu en préfecture le 31/08/2026
Publié le
ID : 056-215600883-20260824-D2026_48-DE

Délibération N° 2026-48

DEPARTEMENT DU MORBIHAN-56

COMMUNE DE L'ILE D'ARZ

DATE DE CONVOCATION :
20 août 2026

DATE DE L'AFFICHAGE :

20 août 2026

Nombre de membres :

En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE L'ILE D'ARZ

L'an deux mil vingt-six, le 24 août, à 14h30, le Conseil Municipal de la commune de L'ÎLE D'ARZ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle municipale du Gourail située 128 rue du Gourail, sous la présidence du nouveau Maire, Hervé LE BOURDIEC.

Etaient présents : LE BOURDIEC Hervé, PORSMOGUER Fabienne, THORAVAL Yann, MÉRIAN Joël, ROSE Éric, CAHUZAC-FÉRON Marie-Hélène, D'HUICQUE Thierry

Etaient absents :

Etaient excusés :

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

Noms des Mandants	A	Nom des Mandataires
HAUTCHAMP Violaine,	à	PORSMOGUER Fabienne
LE BAGOUSSE Léa,		THORAVAL Yann
FLOURIÉ Marie,		CAHUZAC-FÉRON Marie-Hélène
LE BAIL Yves,		MÉRIAN Joël

Est nommé (e) secrétaire de séance : CAHUZAC-FÉRON Marie-Hélène

ORGANISATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID (COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS)

Rapporteur : Fabienne PORSMOGUER

Le Maire, Monsieur Hervé LE BOURDIEC, explique que pour faire suite aux élections municipales, il est nécessaire de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.
Le Directeur des services fiscaux désigne 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.
Le conseil municipal doit donc présenter une liste de 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 pour les suppléants, en veillant à ce que les conditions soient bien remplies.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité 11 POUR) décident de valider la proposition de désignation des membres de la CCID comme ci-dessous :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Sandrine LE BOUCHER Restauratrice Le Bourg - ILE D'ARZ	**Bruno CAZALI** Retraité Le Bourg - ILE D'ARZ
Patrice AUTIN Retraité	**Arlette LE BONO** Retraitée

Envoyé en préfecture le 31/08/2026
Reçu en préfecture le 31/08/2026
Publié le
ID : 056-215600883-20260824-D2026_48-DE

Kervio - ILE D'ARZ	Penero - ILE D'ARZ
Franck LE GUESDOIS Architecte Le Bourg - ILE D'ARZ	**Marguerite-Marie MORICE** Retraitée Le Bourg - ILE D'ARZ
Marie-Hélène STEPHANY Retraitée Le Bourg - ILE D'ARZ	**Sylvie MOTEAU** Retraitée Le Bourg - ILE D'ARZ
Bernard LE BIHAN Retraité Le Bourg - ILE D'ARZ	**Dominique CHEDALEUX** Retraité Le Bourg - ILE D'ARZ
Joëlle COLLIAS Retraitée Penero - ILE D'ARZ	**Joël BULOT** Retraité Grévin - ILE D'ARZ
Frédéric BEAUJEAN Retraité Le Bourg - ILE D'ARZ	**Myriam LORCY** Retraitée Le Bourg - ILE D'ARZ
Nicole L'ALEXANDRE Retraitée Grévin - ILE D'ARZ	**Philippe MEURICE** Retraité Le Bourg - ILE D'ARZ
Marie-Pierre WATTIEZ Artiste Le Bourg - ILE D'ARZ	**Marie-Hélène LEROUX** Retraitée Penero - ILE D'ARZ
Dominique NOBLANC Retraitée Penero - ILE D'ARZ	**Gisèle AUTIN** Retraitée Kervio - ILE D'ARZ
Jean-François HUBERT Expert-comptable Le Bourg - ILE D'ARZ	**Pascale DAVID** Retraitée Le Bourg - ILE D'ARZ
Martin FERON Retraité Le Bourg - ILE D'ARZ	**Pierre-Yves BOYDRON** Restaurateur Le Bourg - ILE D'ARZ

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- ***entérine la validation de ces points***

Voté à l'unanimité par : 11 voix Pour,
0 Contre,
0 Abstention

Ile d'Arz, le 28 août 2026

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.